

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Communauté de Communes du Créonnais
(33670)



EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS

N° de marché

2	0	1	2	-	0	1
---	---	---	---	---	---	---

Acte d'Engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS

Objet du marché :

Extension et restructuration du siège social de la Communauté de Communes du Créonnais

Date :

Montant : E HT

Imputation budgétaire :

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE passé en application des articles 28 et 74-I et-II.1 du Code des marchés publics.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des marchés publics :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Créonnais

Ordonnateur :

Bernard LE GOREC, Président

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier, TRESOR PUBLIC DE CREON

Article premier : Contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

M

.....

.....

.....

.....

.....

Adresse professionnelle et téléphone :

.....

.....

.....

.....

- agissant pour mon propre compte¹ ;
- agissant pour le compte de la société² :

.....

.....

.....

.....

- agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³
- agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
- agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la lettre de candidature du/...../.....

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

Je m' **ENGAGE** ou j' **ENGAGE le groupement dont je suis mandataire**⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 180jours à compter de la date limite de réception des offres fixée dans le courrier d'envoi de la consultation.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Rayer la mention inutile

Article 2 : Offre de prix

Cette offre pourra être formulée par le candidat dans l'unité monétaire de son choix. Ce dernier doit toutefois prendre connaissance de l'unité monétaire souhaitée par l'administration : Euro.

Si le candidat présente une offre libellée dans l'autre unité monétaire que celle de l'administration, il accepte que l'administration procède à sa conversion en application des articles 4 et 5 du règlement CE n° 1103/97 du 17 juin 1997. Il peut également lui-même procéder à cette conversion, en appliquant le même texte, en indiquant celle des deux unités monétaires dans laquelle il s'engage. Dans l'hypothèse où le candidat présente une offre libellée dans l'autre unité monétaire que celle souhaitée par l'administration, et si cette offre est retenue, il est informé et accepte par avance que l'unité monétaire souhaitée par l'administration puisse s'imposer à lui dans le cadre de la mise au point finale du marché.

2.1 - Conditions générales de l'offre de prix

- a) Est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo fixé à l'article 5.2 du C.C.A.P.,
- b) Résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération,
- c) Comprend les éléments de mission de maîtrise d'oeuvre définis à l'article 1.5 du C.C.A.P.

2.2 - Calcul de la rémunération

Le forfait de rémunération est calculé sur la base suivante :

Taux de rémunération t	=	%
Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux Co	=	275 000,00	E HT
Forfait provisoire de rémunération Co x t	=	E HT
T.V.A. (..... %)	=	E
T.T.C.	=	E
Arrêté en lettres			
.....			

Le forfait définitif est arrêté dès que le coût prévisionnel C est établi.

Ce forfait est égal au produit du taux de rémunération t par le coût prévisionnel C

2.3 - Modalité de la rémunération

Le forfait de rémunération est rendu définitif selon les dispositions de l'article 4 du C.C.A.P.

La part attribuée à chaque cotraitant est fixée dans l'annexe 1 au présent acte d'engagement.

Article 3 : Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'étude et du dossier des ouvrages exécutés, exprimés en nombre de semaines calendaires, sont les suivants :

Documents d'étude	Délai d'exécution
DIAG / ESQ
APS
APD
PRO
DCE
DOE

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7.1.1 du C.C.A.P.

Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après selon les répartitions jointes en annexe 1 :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Numéro de compte :
Etablissement :
Adresse :
- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Numéro de compte :
Etablissement :
Adresse :
- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Numéro de compte :
Etablissement :
Adresse :

Le maître de l'ouvrage se libèrera également des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés à l'annexe n° 2 du présent document.

Article 5 - Sous-traitance

Dans le cadre d'une sous-traitance,

L'annexe n° 2 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (a) ou que nous envisageons (b)⁵ de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

a) Montant T.T.C. : E

b) Membre du groupement	Nature de la prestation	Montant T.T.C.
M. E
M. E
M.	<u>..... E</u>
	Total E

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (c) ou que nous envisageons (d) Le montant total des prestations que j'envisage (a) ou que nous envisageons (b)d de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement :

c) Montant T.T.C. : E

d) Membre du groupement	Nature de la prestation	Montant T.T.C.
M. E
M. E
M.	<u>..... E</u>
	Total E

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des 'interdictions découlant des articles 43 et 44 du Code des marchés publics.

⁵ Rayer la mention inutile

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Signature du maître d'oeuvre
Porter la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LA PRM

<i>La personne responsable du marché</i>		Montant du marché	
.....	H.T.	E
.....	T.V.A. (..... %)	E
	T.T.C.	E

Signature de la personne responsable du marché

A
Le

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé
Le
par le maître d'oeuvre destinataire

Le
(date d'apposition de la signature ci-après)

La personne responsable du marché

ANNEXE N° 1 MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES

Forfait de rémunération : Euros H.T.

Taux de rémunération : %

Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 275 000,00 Euros H.T.

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

Eléments de mission	Total sur honoraire %	Total global H.T.	Répartition par cotraitant				
			Part de	Part de	Part de	Part de	Part de
ESQ / DIAG
APS
APD
PRO
ACT
VISA
DET
AOR
TOTAL	100, 00 %
OPC	
SSI	

Signatures et cachets des cotraitants

**ANNEXE N° 2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT
EN CAS DE SOUS-TRAITANCE**

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance⁶

MARCHE

- N°
- Objet :
- Montant :
- Titulaire(s) :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature :
- Montant T.V.A. comprise :

SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale :
- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
- Numéro d'identité d'établissement (SIRET - 14 chiffres) :
- Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers :
- Adresse :
- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :

⁶ Pièce jointe : déclaration (en deux exemplaires) du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 45 du Code des marchés publics.

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Modalité de calcul et de versement des avances et acomptes :
- Date (ou mois) d'établissement des prix :
- Modalités de variation des prix :
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des marchés publics :
- Comptable assignataire des paiements :

La personne responsable du marché,

Le Titulaire du marché,

Le Sous-Traitant,